

15ème législature

Question N° : 25649	De Mme Anissa Khedher (La République en Marche - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse >Accompagnement des acteurs de soins non programmés	Analyse > Accompagnement des acteurs de soins non programmés.
Question publiée au JO le : 31/12/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 26/05/2020 Date de renouvellement : 20/10/2020 Date de renouvellement : 09/03/2021 Date de renouvellement : 26/10/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Anissa Khedher attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le rôle essentiel de SOS Médecins sur le territoire et particulièrement dans les secteurs où l'offre de soin est en tension. Cette association incontournable des soins non programmés en France fait part de son inquiétude quant à son positionnement dans le fonctionnement et la gouvernance des communautés professionnelles territoriales de santé (CTPS) déployées actuellement. Parce que SOS Médecins tient à un rôle majeur au sein de l'organisation du système de santé français permettant notamment de prendre en charge de nombreux patients et d'éviter des passages supplémentaires et non adaptés en urgences, elle demande quel accompagnement le ministère de la santé propose à SOS Médecins et à l'ensemble des acteurs de soins non programmés afin de répondre à leurs inquiétudes et leurs sollicitations.